



Investir pour des transitions durables

Rapport Article 29 – LEC
2023

CDC CROISSANCE



Sommaire

Introduction

Édito	4
Présentation de CDC Croissance	5
Chiffres clés	6
Les faits majeurs de 2023	7

3

L'ESG au sein de CDC Croissance

1.1 Les grandes étapes de construction	9
1.2 La gouvernance de l'ESG	11
1.3 Les moyens internes déployés	14
1.4 Les initiatives de place et labels	17

8

Une approche ESG globale et intégrée

2.1 Un univers d'investissement filtré	21
2.2 Une notation ESG propriétaire	25
2.3 Un modèle de valorisation différenciant	29

2

3

Un accompagnement reposant sur l'engagement

3.1 CDC Croissance, un investisseur engagé	31
3.2 Dialogue	34
3.3 Engagement	35
3.4 Vote	37

30

4

Une stratégie climat et biodiversité en constante évolution

4.1 Climat	39
4.2 Biodiversité	45

38

5

Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

5.1 Gestion des risques ESG	49
5.2 Risques climatiques	51

48

Introduction

Édito	4
Présentation de CDC Croissance	5
Chiffres clés	6
Les faits majeurs de 2023	7



Édito



Aude De Lardemelle
Directrice générale

L'année 2023 a été marquée par des engagements forts et des avancées significatives pour CDC Croissance, illustrant notre détermination à intégrer les principes ESG au cœur de notre stratégie, avec des ambitions réhaussées. Notre démarche d'améliorations progressives vise à s'adapter à notre univers de petites et moyennes entreprises cotées et à les accompagner vers une trajectoire plus durable.

Deux fonds supplémentaires sont désormais classés sous l'Article 8 de la réglementation SFDR (CDC Euro Croissance et CDC Tech Croissance). Ce repositionnement témoigne de notre volonté de placer l'ESG au cœur de la gestion et d'affirmer la maturité de notre approche. Notre objectif est de voir l'intégralité de notre gamme de fonds classée sous les articles 8 ou 9 d'ici la fin d'année 2024.

Nous avons par ailleurs consolidé notre approche climat en réhaussant nos politiques sectorielles en sortant intégralement du charbon thermique et des activités en amont pour les hydrocarbures non conventionnels et le pétrole. Le calcul de l'empreinte GES scope 3 pour l'ensemble de nos portefeuilles a par ailleurs été mis en place. Nous dépassons dès aujourd'hui notre objectif de réduction avec un niveau d'atteinte de -65% de nos émissions au 31 décembre 2023, pour une cible initiale de 55% d'ici 2025.

Nos engagements se sont aussi concrétisés par l'adhésion à plusieurs initiatives de place dont le FIR, avec la création d'un groupe dédié aux PME-ETI, et *Finance for Biodiversity*.

Ces actions illustrent notre volonté de jouer un rôle moteur et de diffuser notre vision d'un engagement axé sur l'accompagnement des entreprises, qui est au cœur de l'ADN de CDC Croissance. En décembre 2023 nous avons signé le *Finance for Biodiversity Pledge*, affirmant ainsi notre engagement en faveur de la préservation de la biodiversité. Nous avons associé à cette démarche une révision de nos politiques sectorielles concernant les pesticides et la déforestation et déployé une mesure pilote d'empreinte biodiversité sur tous nos portefeuilles.

Les collaborateurs de CDC Croissance sont au centre de toutes nos démarches relatives à l'ESG. Nous avons ainsi renforcé notre filière ESG afin de contribuer de manière transversale, avec l'ensemble des équipes, à l'atteinte de nos objectifs. Plusieurs formations sont venues consolider les compétences des collaborateurs de CDC Croissance notamment la certification AMF Finance durable obtenue par tous en 2023.

Ce rapport, conforme à la réglementation de l'Article 29, reflète notre démarche et notre approche en faveur des enjeux ESG. Bien qu'il soit centré sur nos activités d'investissement, CDC Croissance a également progressé en matière de responsabilité d'entreprise en se dotant d'une feuille de route RSE 2023-2025, alignée avec notre approche ESG. L'ensemble de la société et ses collaborateurs sont donc globalement engagés dans des actions concrètes au service d'une croissance durable pour toutes nos parties prenantes.

Présentation de CDC Croissance

CDC Croissance est une société de gestion (SGP) filiale de la Caisse des Dépôts (CDC). Elle dispose d'un agrément de plein exercice (AIFM) délivré par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), son régulateur.

Créée en 2001, la SGP est spécialisée dans l'investissement au sein de petites et moyennes valeurs boursières cotées, principalement en France et dans la zone Euro. Elle a développé une gamme de cinq fonds : deux véhicules généralistes (CDC PME Croissance et CDC Euro Croissance), deux fonds thématiques (CDC Tech Croissance et CDC Croissance Durable) et plus récemment la SICAV CDC Tech Premium pour

accompagner des « techs » françaises à l'occasion de leur IPO. Son encours sous gestion est d'environ 3,5 milliards d'euros. Sa philosophie d'investissement « Stock Picking » s'appuie sur une approche fondamentale de valorisation à long terme de ses placements et intègre une analyse ESG systématique à partir de critères ambitieux. Elle a vocation à accompagner les sociétés du portefeuille vers un modèle économique plus durable. Forte d'une vingtaine de collaborateurs, elle est l'un des principaux investisseurs de long terme de la place sur ce segment de marché. En tant qu'investisseur de long terme, responsable et engagé, CDC Croissance a développé une ambition ESG.

L'ambition ESG de CDC Croissance

Les petites et moyennes sociétés françaises et européennes cotées répondent à de véritables besoins sociaux, sociétaux et environnementaux. Elles sont au cœur de nos économies développées en termes de création d'emplois et de gisement de croissance. L'intégration des préoccupations de durabilité dans leurs modèles d'affaires doit être encore significativement améliorée. Elle nécessite un accompagnement de long terme de la part des investisseurs. Spécialiste de cet univers d'investissement, CDC Croissance souhaite accélérer la transformation de ces entreprises vers un modèle plus durable à travers un engagement actionnarial fort.

Chiffres clés

100%

des actifs sous gestion disposant d'une analyse quantitative et qualitative ESG interne

20%

des effectifs de la société de gestion à 100% sur l'ESG

100

dialogues

65%

de réduction de l'intensité carbone à l'échelle de la gamme des fonds entre 2019 et 2023

116

millions d'euros catégorisés Article 9 SFDR, soit 4% des encours totaux¹

1,4

milliard d'euros catégorisés Article 8 SFDR, soit 42% des encours totaux²

14%

des entreprises du portefeuille engagées

100%

des sociétés en portefeuille couvertes par une empreinte biodiversité

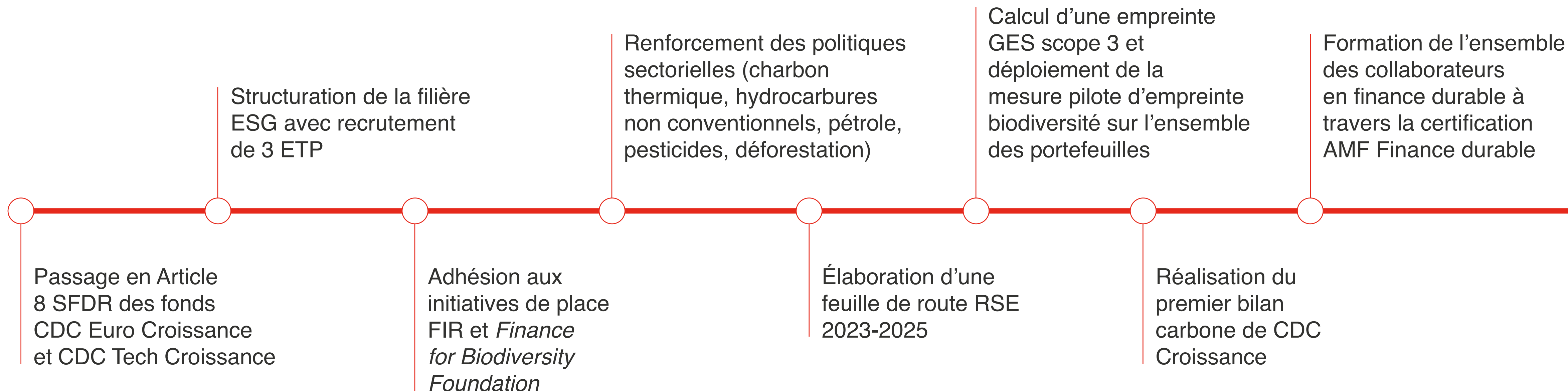
57%

taux de votes négatifs sur la rémunération des dirigeants des exécutifs

¹ Au 31/12/2023, CDC Croissance dispose d'un fonds, CDC Croissance durable, qui relève de l'Article 9 du règlement SFDR

² Au 31/12/2023, trois fonds sont classés Article 8 au sens du règlement SFDR : CDC Euro Croissance, CDC Tech Croissance et la SICAV CDC Tech premium.

Les faits majeurs de 2023



1

L'ESG au sein de CDC Croissance

1.1 Les grandes étapes de construction	9
Des fondations à l'accélération	9
L'ESG au sein du processus d'investissement	10
1.2 La gouvernance de l'ESG	11
Compétence du conseil d'administration en matière de RSE	11
Comitologie ESG	12
Intégration de l'ESG dans la politique de rémunération	13
1.3 Les moyens internes déployés	14
Ressources humaines	14
Ressources financières	14
Ressources techniques et externes	15
Le renforcement des capacités internes de l'entité	16
1.4 Les initiatives de place et labels	17



Les grandes étapes de construction

Des fondations à l'accélération

2001-2019

Mise place d'une stratégie ESG
en cohérence avec celle du groupe

- Exclusions sectorielles et normatives
- Vote en AG
- Engagement sur la gouvernance
- Suivi de l'empreinte carbone
- Engagement environnement

2019-2020

Construction du fonds CDC Croissance
Durable (Art.9 SFDR)
Partenariat avec Novethic et EthiFinance

- Ambition : Accélérer la transition ESG
des valeurs
- Mise en place d'une méthodologie de
scoring ESG interne

2021

Refonte de la stratégie et des politiques ESG

- Confirmation de l'ambition ESG : Accélérer la transition ESG
des valeurs pour tous les fonds
- Renforcement et élargissement de la politique d'engagement
- Ambition généralisée à l'ensemble des fonds

2023-2024

Accélération

- Recrutement d'une responsable de la filière ESG
- Création de 2 postes d'analystes ESG

Conserver une organisation ESG où tous les
salariés de CDC Croissance sont impliqués tout
en créant les conditions d'une accélération.

- Révision des politiques ESG, accélération
de l'engagement, ...

L'ESG au sein du processus d'investissement

**Une approche appliquée à 100 %
de nos actifs sous gestion tout au long
du processus d'investissement**

L'intégration systématique des facteurs ESG, à travers l'application d'un filtrage ESG de l'univers d'investissement, d'un système de notation ESG interne impactant la valorisation des entreprises et par conséquent la décision d'investissement, couplée à une politique d'engagement actionnarial, rend le processus d'investissement de la SGP très robuste. Chaque étape du processus est décrite par des politiques (politique d'exclusion, controverses, d'intégration et d'engagement).

LE PROCESSUS
D'INVESTISSEMENT

Filtre ESG

Stock picking

Comité
d'investissement

Construction
de portefeuille

Suivi
des valeurs

L'APPROCHE ESG
appliquée à l'ensemble des actifs

Socle commun
d'exclusion

Intégration ESG
dans l'analyse

Valorisation
ESG

Engagement

Revue annuelle
ESG

Politique
d'exclusion,
controverses,
fiches KYI

Notation
interne:
fiche ESG

Béta scoré
ESG

Politique
d'engagement
et de vote

La gouvernance de l'ESG

Compétence du Conseil d'Administration en matière de RSE

Au sein du conseil d'administration de la société de gestion, un administrateur référent a été désigné en tant que référent ESG. Il est l'interlocuteur privilégié au sein et hors du conseil d'administration du management et des administrateurs sur la thématique ESG.

L'ESG est abordé régulièrement dans les différentes instances de gouvernance et fait l'objet d'une présentation approfondie au moins une fois par an devant le conseil d'administration. Le conseil d'administration examine et valide l'ensemble des politiques ESG. Il procède à travers des points réguliers à un contrôle de leur mise en œuvre. En 2023, le conseil d'administration a notamment acté la feuille route Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) de la société de gestion. Cette feuille de route RSE, concernant les activités propres de la SGP, a été construite en miroir de l'approche ESG.

Un règlement intérieur du conseil d'administration et du comité de nomination et de rémunération ont été présentés et validés au conseil d'administration de juin 2023.

Le règlement intérieur prévoit une démarche d'autoévaluation annuelle du conseil gage d'une démarche d'amélioration continue des ses travaux et conforme à une bonne gouvernance.

Comitologie ESG

CODIR ESG

Réuni les membres du CODIR et la responsable de la filière ESG mensuellement et autant que de besoin. Le CODIR est constitué de la directrice générale, la responsable de la gestion, la responsable du middle office risque, la RCCI et le secrétaire général.

comité ESG

Informe sur une fréquence semestrielle l'ensemble des collaborateurs sur les actions et décisions prises sur la période.

comité engagement

Réuni deux fois par an, il définit le plan d'engagement ESG annuel et présente les résultats de la mise en œuvre du plan. Il est composé de la directrice générale, la responsable de la gestion, la responsable de la filière ESG.

comité des risques

Réuni trimestriellement l'ensemble des équipes autour de la directrice générale, il intègre les enjeux ESG dans ces ordres du jour.

comité controverses

Convoqué pour la gestion des controverses graves, il est composé de la directrice générale, la responsable de la gestion, la responsable du middle office risque, la RCCI ainsi que les gérants et les analystes concernés.

Le fonds CDC Croissance Durable (Article 9 SFDR) dispose d'un comité d'experts ESG réuni a minima semestriellement.

Intégration de l'ESG dans la politique de rémunération

Conformément à l'Article 5 du Règlement SFDR, la politique de rémunération de la société de gestion a été modifiée en 2022 afin de préciser la manière dont elle intègre des critères ESG. En particulier, depuis le début de l'exercice 2022, la part variable (PVO) individuelle et collective de chaque collaborateur comprend l'évaluation d'au moins un critère ESG.

En 2023, l'obtention de la certification AMF Finance Durable dispensée par l'association professionnelle AFG constitue un objectif ESG de l'intéressement.

Assigné à l'ensemble des collaborateurs, il a été réalisé à 100%.



Les moyens internes déployés

Ressources Humaines

Les collaborateurs de l'ensemble des lignes de métiers de la SGP intègrent l'ESG dans leurs missions.

Sur les 23,19 équivalents temps plein (ETP) présents dans les effectifs de CDC croissance en 2023, 4,53 ETP sont affectés à titre exclusif sur l'ESG.

Certains travaux ESG sont transverses aux équipes de CDC Croissance, toutefois les ETP dont le métier n'est pas exclusivement, ou le temps passé significativement, dédié à l'ESG ne sont pas pris en compte.

Ressources Financières

Le budget de CDC Croissance consacré aux données ESG, aux dépenses de formation ESG et prestation de conseil et expertises ESG représente environ

299 000 €³
en 2023

soit approximativement

8,5 %

du montant des dépenses
totales de CDC Croissance
sur l'année 2023

en augmentation
de presque
20%
par rapport
à 2022.

³ Il est important de noter qu'il est parfois impossible d'isoler l'extra financier du financier chez certains providers car ils fournissent des données et des outils globaux, sans segmentation. Le montant affiché correspond donc à une mesure conservatrice n'intégrant exclusivement que les postes de dépenses associés à l'ESG.

Ressources techniques et externes

Les données ESG sur l'univers d'investissement des PME cotées sont moins nombreuses, plus récentes et moins fiables que celles sur les entreprises de plus grandes capitalisations. Les calendriers réglementaires sont différents pour ces sociétés leur accordant davantage de délai dans la production des données.

CDC Croissance utilise deux types de données

→ Les données publiées par les sociétés obtenues par du multi source exploité par les équipes middle-office risques (EthiFinance, MSCI, Bloomberg, Trucost, Factset et analyse interne), avec un contrôle de cohérence et une analyse par rapport aux données n-1.

→ Les données modélisées pour certains indicateurs: mesure d'alignement, Trucost, risques de transition et physique avec le modèle de S&P Trucost, empreinte biodiversité de CDC Biodiversité et modèle interne pour les émissions scopes 1 et 2 lorsqu'elles ne sont pas publiées par les entreprises (proxy interne).

Fournisseurs de données ESG utilisés par CDC Croissance

Notation ESG propriétaire	EthiFinance, Bloomberg, MSCI, S&P Trucost, Factset et source interne
Climat	EthiFinance, Bloomberg, MSCI, S&P Trucost, Factset et source interne
Biodiversité	CDC Biodiversité, EthiFinance, Bloomberg
Taxonomie	EthiFinance, Bloomberg
Vote en AG	ISS, Proxinvest
Controverses	EthiFinance, Bloomberg, Compliance Catalist
LCB-FT	Compliance Catalist

Le renforcement des capacités internes de l'entité

La création de la filière ESG

L'année 2023 a vu naître une ligne métier ESG avec le recrutement de profils dédiés : responsable de la filière ESG et analystes extra-financiers. L'idée qui fonde la création d'une telle filière est de mettre en cohérence le haut niveau d'ambition de nos politiques durables avec le nécessaire renforcement des moyens humains, en nombre et en compétence, au sein des différentes fonctions associées de la société de gestion.

La formation

En 2023, 100% des collaborateurs en CDI et CDD de CDC Croissance ont bénéficié d'au moins une formation sur un thème ESG.



100% certifiés!

En 2023, l'ensemble des professionnels de l'investissement de CDC Croissance, des gérants aux collaborateurs des fonctions supports, ont passé avec succès la certification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) – France – AMF Finance durable.



100% sensibilisés!

Un atelier « fresque du climat » a également été organisé pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du changement climatique lors du séminaire d'entreprise.

Les initiatives de place et labels

En parallèle de sa contribution à de multiples travaux collaboratifs au sein du groupe Caisse des Dépôts, la société de gestion participe activement aux initiatives collaboratives d'investisseurs suivantes :

Notre place singulière au sein de la communauté des acteurs nous engage à prendre des initiatives ou à participer à des démarches collectives au service des petites et moyennes capitalisations.



FIR

Face à la nécessité d'accélérer la structuration et la formalisation des démarches ESG des SMID⁴ et le besoin de partage et de collaboration entre investisseurs en termes d'accompagnement ESG, CDC Croissance a travaillé, avec une quinzaine de membres du FIR, à la création d'un club SMID. Ce club qui a pour vocation notamment de créer une communauté d'investisseurs responsables dédiée au dialogue et à l'engagement avec les entreprises de petites et moyennes capitalisations sur des sujets ESG répond pleinement à notre montée en puissance en matière d'engagement collaboratif.

Dans le cadre de ce club, CDC Croissance participe aux 3 groupes de travail :

- Gouvernance (mutualisation des meetings « pré-AG » entre investisseurs)
- CSRD (préparation d'un événement en 2024 de sensibilisation à destination des entreprises)
- Capital humain

⁴ L'expression « SMID » désigne les petites et moyennes capitalisations (Small and Mid Capitalization)



Finance for Biodiversity Foundation

CDC Croissance a rejoint le 19 décembre 2023 le *Finance for Biodiversity Foundation*.

Cet engagement est cohérent avec l'approche de la SGP en matière de biodiversité s'insérant dans une dynamique d'apprentissage à travers notamment des formations, le développement d'outils de mesure et une approche collaborative. La fondation compte cinq groupes de travail basé sur les cinq engagements du *Finance for Biodiversity pledge* : collaboration, évaluation, engagement, objectifs, reporting. CDC Croissance participe au groupe de travail relatif à la fixation des objectifs.



AFG

CDC Croissance est membre de la Plénière de l'AFG consacrée à l'investissement responsable. Cette instance vise à contribuer au développement de l'investissement responsable au sein de l'industrie française de la gestion d'actifs en abordant la réglementation, les normes ESG, le partage des meilleures pratiques, les codes de gouvernance et la collaboration pour répondre aux documents de consultation des régulateurs français et européens.

Initiatives d'investisseurs privilégiant les interactions entre pairs ainsi que la mutualisation d'efforts de dialogue avec les entreprises ou autorités réglementaires.

Fonds ayant reçu un label

CDC Croissance Durable

Label du Programme
d'Investissement
«Assureurs – Caisse des Dépôts
Relance Durable France »

CDC Tech Croissance

Initiative Tibi 1

CDC Tech Premium

Initiative Tibi 2

**En conclusion,
le plan d'amélioration continue :**

Priorité 2024 :

→ Passage en Article 8 SFDR, du fonds CDC PME
Croissance permettant d'avoir l'ensemble de nos fonds
classés 8 ou 9.

2

Une approche ESG globale et intégrée

2.1 Un univers d'investissement filtré	21
Les exclusions	22
2.2 Une notation ESG propriétaire	25
La note ESGP	27
La note de Durabilité	28
2.3 Un modèle de valorisation différenciant	29



Un univers d'investissement filtré

Bien que l'accompagnement des entreprises via l'engagement et le dialogue⁵ soit le levier privilégié de CDC Croissance pour faire évoluer les pratiques des entreprises, une politique d'exclusion, de gestion des controverses ainsi qu'une procédure de KYI « *Know Your Investment* » ont été établis afin de limiter l'exposition de la société de gestion à des émetteurs dont les activités ou les pratiques sont incompatibles avec notre vision de la durabilité et semblent peu susceptibles d'évoluer.

La procédure KYI

mesure le risque LCB-FT (Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme) porté par chaque société avant la réalisation de tout investissement. Le risque LCB-FT est mesuré par une notation sur 20. En cas de risque trop important⁶, une analyse approfondie est menée par l'équipe de gestion. Pour que l'investissement puisse être réalisé, il doit être co-signé par le gérant en charge de la valeur et le RCCI de CDC Croissance. L'analyse KYI peut conduire à l'interdiction d'investissement sur une valeur de l'univers.

⁵ cf. la partie 3 du rapport sur l'engagement au sein de la sous partie « Approche »

⁶ Lorsque la note de risque LCB-FT est supérieure à 10/20.

La gestion des controverses est opérée à deux niveaux :

- 1 De manière courante en amont de l'investissement et au fil du temps,
 - 2 Dans le cas d'évènements exceptionnels ou controverses dites « graves » avec une procédure spécifique et un comité controverses dédié.
-

Les exclusions

La politique d'exclusion de la SGP, première étape de stratégie d'investissement responsable, s'applique à la **totalité** des actifs financiers gérés sur l'ensemble de l'univers de valeurs cotées en France et sur la Zone Euro.

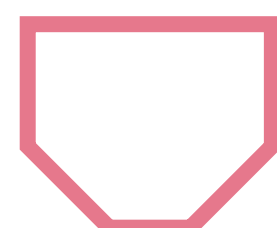
Cette politique présente 3 niveaux d'exclusion qui s'appliquent à différents périmètres :



Socle commun d'exclusions



Exclusions spécifiques liées aux labels



Exclusions spécifiques au fonds CDC Croissance Durable

et 3 types d'exclusion :

1

Normatives



United Nations
Global Compact

2

Sectorielles

3

Exclusions ESG liées à la stratégie de gestion du fonds



	EXCLUSION	SECTEURS D'ACTIVITÉS	SEUIL/CRITÈRE D'EXCLUSION	
Exclusions normatives	Non-respect des droits fondamentaux	Tous	Exclusion des controverses graves	
	LCB-FT	Fiche KYI	Tous	
	Exclusions réglementaires	Tous	N/A	
Exclusions sectorielles	Charbon thermique	Production d'électricité, Extraction, Production, Développement d'infrastructures	Tout niveau de chiffre d'affaires concerné	
	Hydrocarbures non-conventionnels	Extraction, Production	Tout niveau de chiffre d'affaires concerné	
	Pétrole	Extraction, Production	Tout niveau de chiffre d'affaires concerné	
	Armes controversées	Mines antipersonnel, Bombes à sous-munitions	Production, Développement, Stockage, Transport, Distribution, Commercialisation, Utilisation	Tout niveau de chiffre d'affaires concerné
		Armes chimiques, Uranium appauvri, Nucléaires ⁷ Biologiques	Développement, Stockage, Transport, Distribution, Commercialisation, Utilisation	Tout niveau de chiffre d'affaires concerné
		Armes incendiaires, Armes aveuglantes au laser	Commercialisation pour utilisation	Tout niveau de chiffre d'affaires concerné
	Tabac	Fabrication, Stockage, Vente	Tout niveau de chiffre d'affaires concerné	
	Pornographie	Production, Distribution, Vente	Tout niveau de chiffre d'affaires concerné	
	Jeux d'argent	Commerce de jeux d'argent	Tout niveau de chiffre d'affaires concerné	
	Pesticides	Pesticides chimiques de synthèse	Production, Distribution	20% du chiffre d'affaires
Déforestation		Exploitation, Négociation de matières premières (cacao, café, soja, élevages, hévéa, huile de palme, bois et pâte à papier)	Absence de politique de prévention de la déforestation et de certifications externes (RSPO, RTRS, FSC...)	

⁷ Exclusion visant les armes nucléaires vendues en dehors des pays signataires du Traité de non-prolifération des armes nucléaires

En parallèle des exclusions exposées dans le tableau ci-dessus s'appliquant à l'ensemble des actifs de la société de gestion, des exclusions spécifiques liées au label du Programme d'Investissement « Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France » et au fonds CDC Croissance Durable (Article 9 SFDR) s'appliquent.

Exclusions spécifiques au label du programme d'investissement « Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France » :

Exclusion des émetteurs dont les activités sont directement liées au charbon et, lorsque la donnée est disponible, des sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

Exclusions ESG liées à la stratégie de gestion du fonds de CDC Croissance durable appliquées aux valeurs qui :

- n'affichent pas une progression moyenne de leur note sur 3 ans ;
- qui ne sont pas dans un processus d'engagement avec la société de gestion ;
- et qui n'appartiennent pas au premier quartile du score de maturité ESG dans une approche « *Best in Universe* ».

Au moins 20% des valeurs sont exclues. Ce seuil fluctue au gré des exclusions. Pour l'année 2023, il concerne près de 50% des sociétés de l'univers de valeurs.

Une notation ESG propriétaire

L'intégration de l'ESG est réalisée sur l'ensemble de l'univers d'investissement de CDC Croissance et figure dans les différentes étapes du processus investissement. Elle est formalisée dans le cadre d'une politique d'intégration.

Cette intégration ESG repose sur deux composantes :

- Une analyse quantitative
- Une analyse qualitative

Intégration ESG dans l'analyse

Analyse quantitative

Analyse qualitative

Notation interne :
fiche ESG

Notation

La notation ESG, appelée score de maturité ESG, consiste en une évaluation propriétaire de CDC Croissance.

Elle repose sur deux notes :

→ une note ESGP (Environnement, Social et Sociétal, Gouvernance et Parties Prenantes)

→ une note de durabilité

Le score de maturité ESG a été développé par CDC Croissance et Novethic. Il est évalué et validé par EthiFinance tous les ans et fait l'objet d'un dialogue constant avec leurs experts et analystes. Son calcul est effectué par les équipes du middle-office risques de CDC Croissance, indépendamment de la gestion. Le score de maturité ESG est produit pour l'ensemble de l'univers France depuis 2019 et sur l'ensemble des univers France et Europe depuis 2022.

Score de maturité ESG

Note ESGP + Note de durabilité

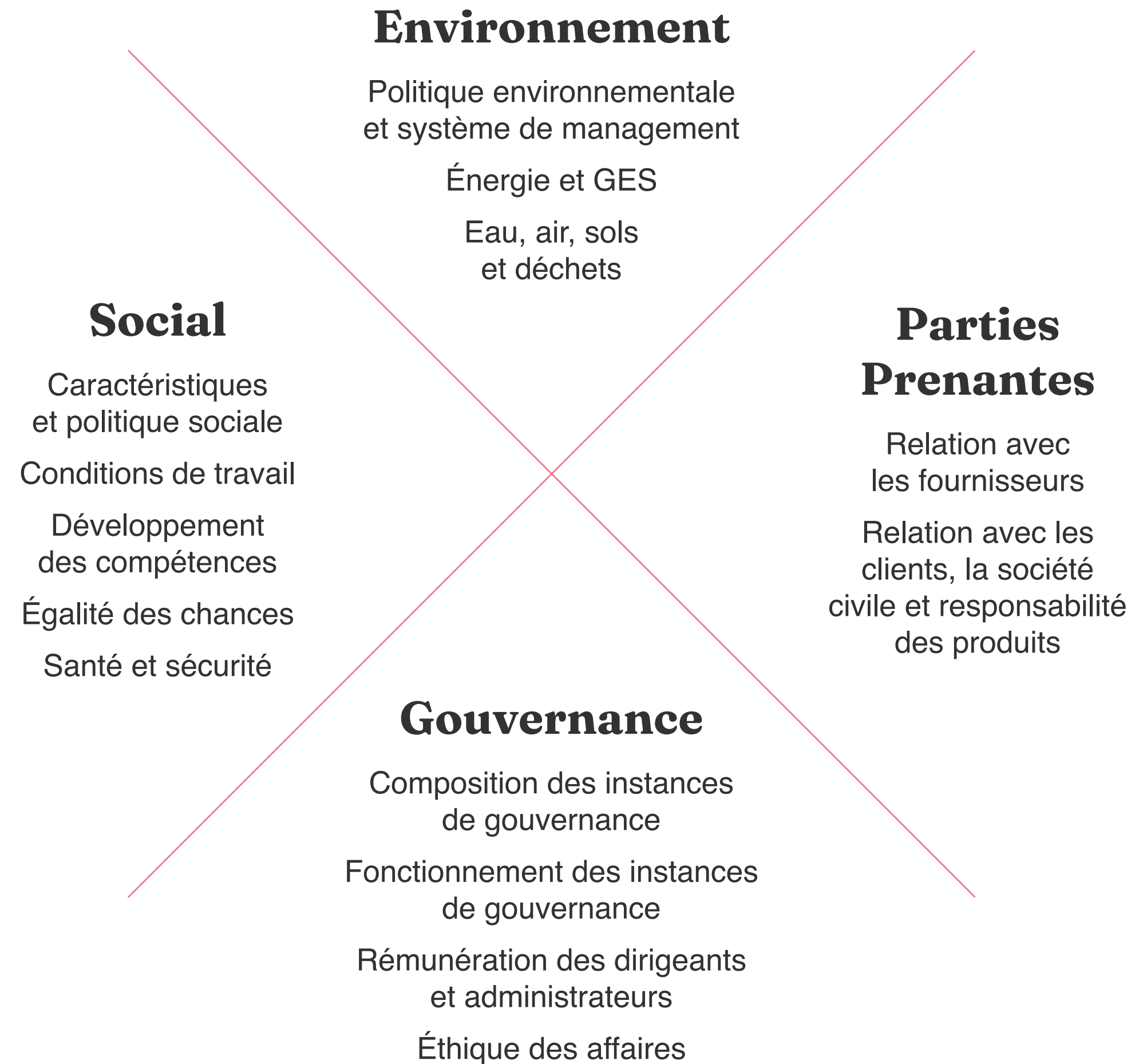
Ce score est intégré au sein d'une fiche ESG, produite en interne par l'équipe du middle-office risques, détaillant l'ensemble des données ESG qui le composent. Ces fiches ESG, mises à jour annuellement, sont mises à disposition et utilisées par les gérants et les analystes ESG notamment dans le cadre de **l'analyse extra-financière qualitative ESG**.

La note ESGP

Cette note est constituée uniquement de critères de la base de données d'EthiFinance. Elle est construite et calculée annuellement par EthiFinance en collaboration avec les équipes ESG de CDC Croissance. EthiFinance en évalue également tous les ans la pertinence. Compte tenu de l'évolution rapide et constante de l'environnement ESG (réglementation, nouveaux critères...), la note ESGP est recalculée tous les ans sur la base des nouvelles évolutions avec un historique de 3 ans.

Elle est construite autour de 4 piliers composés de 14 thèmes et 33 critères et compte pour la moitié du score de maturité ESG.

Segmentation de l'univers d'investissement en trois macro-secteurs (industrie, services et distribution) afin d'appliquer aux 4 piliers ESG des pondérations pertinentes selon les enjeux et la matérialité des sujets de ces derniers.



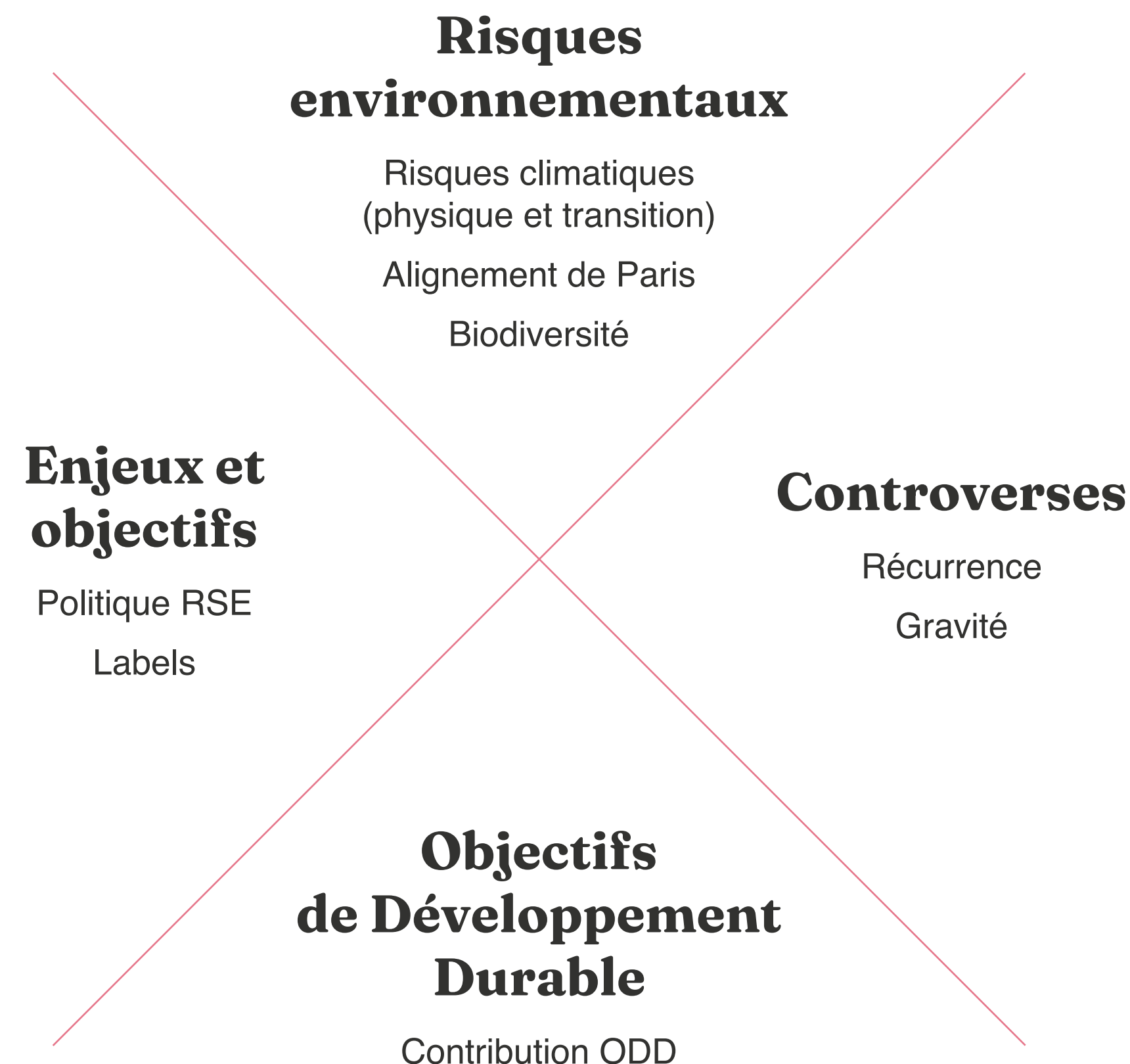
La note de durabilité

Cette note, développée par CDC Croissance et calculée annuellement sur la base de données provenant de différents prestataires ainsi que de données collectées en interne à partir d'informations publiés par les entreprises, vise à évaluer la durabilité du *business model* des sociétés.

Elle s'articule autour de 4 piliers, de 8 thèmes et compte pour l'autre moitié du score de maturité ESG.

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont ajoutés pour compléter l'analyse de la durabilité.

Ces critères ne sont pas pris en compte pour la notation mais sont autant de signaux d'alertes qui font ressortir d'éventuels risques ou opportunités concernant les valeurs des univers d'investissement (risques informatiques, comptables, l'analyse par l'entreprise de ses risques climatiques, une modélisation d'alignement de l'entreprise avec les accords de Paris, la réduction de la marge d'EBITDA de l'entreprise dans le cas d'un scénario avec un prix élevé du carbone à horizon 2030).



Un modèle de valorisation différenciant

Le risque ESG est intégré, via le score de maturité ESG, dans le calcul d'un **béta scoré** utilisé dans le modèle de DCF (*Discounted Cash-Flow*) interne et progressivement dans les autres modèles de valorisation (PE normé, multiples,...). Il est pondéré à 20% dans le calcul du score du béta qui compte 7 critères et fait partie des plus gros poids du calcul de ce béta scoré.

Ce modèle est déployé sur l'ensemble des modèles de valorisation internes des sociétés dans lesquelles la société de gestion a investi. Il permet d'intégrer l'ESG jusque dans l'évaluation financière.

**En conclusion,
le plan d'amélioration continue:**

Priorité 2025

→ Mise à jour de la politique d'intégration ESG

3

Un accompagnement reposant sur l'engagement

3.1 CDC Croissance, un investisseur engagé	31
Une approche pluridimensionnelle de l'engagement	32
3.2 Dialogue	34
3.3 Engagement	35
Engagement ciblé	35
Engagement collaboratif	36
3.4 Vote	37



CDC Croissance, un investisseur engagé

En tant qu'investisseur de long terme, responsable et engagé, CDC Croissance a intégré au cœur de sa démarche extra-financière l'ambition d'accompagner les entreprises cotées. Elle souhaite accélérer la transformation de ces entreprises vers un modèle plus durable à travers un engagement actionnarial fort.

Dans ce contexte, CDC Croissance cherche à apporter des réponses aux véritables besoins sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels font face les petites et moyennes sociétés françaises et européennes cotées qui sont au cœur de nos économies développées en termes de création d'emplois et de gisement de croissance.

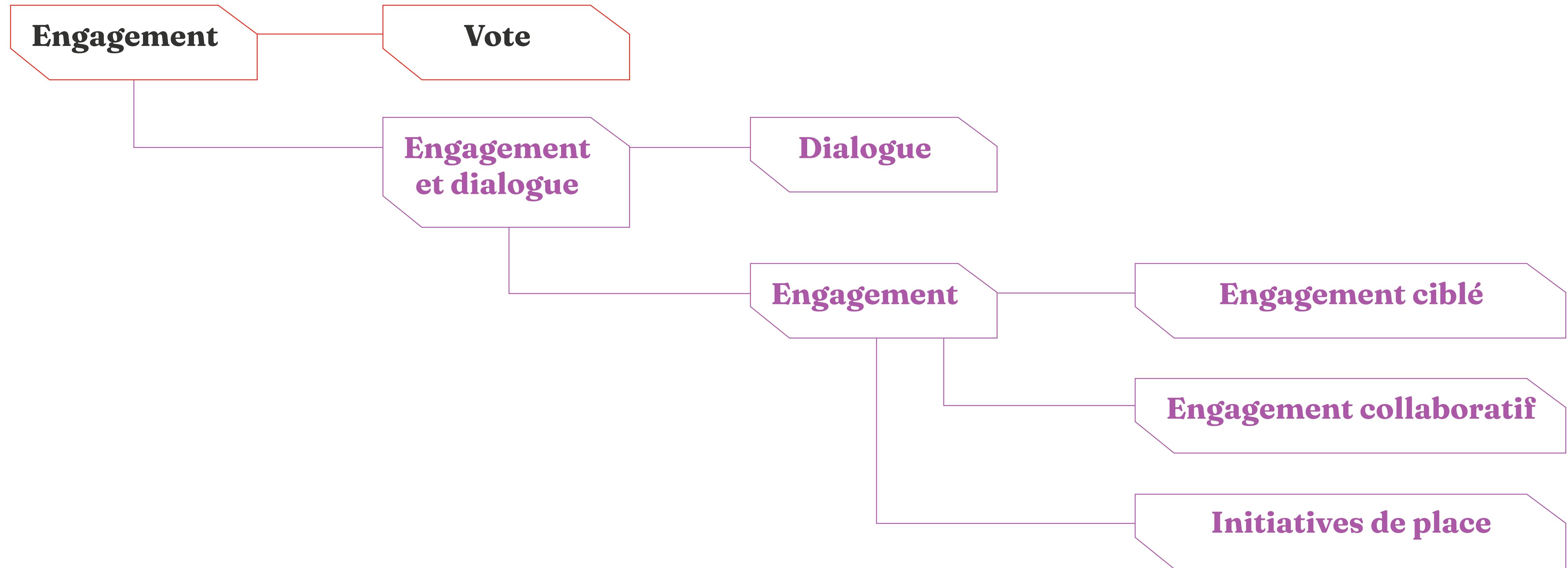
Par sa volonté d'accompagner ces entreprises et de jouer un rôle de moteur dans leur transition vers un modèle économique plus durable, CDC Croissance, à travers des échanges continus avec ces entreprises et sa position d'investisseur de long terme, les incite à internaliser les normes ESG ainsi qu'à intégrer davantage les préoccupations de durabilité dans leurs modèles d'affaires.

CDC Croissance s'appuie sur l'ensemble des dimensions de l'engagement actionnarial lors de la mise en œuvre de son approche d'accompagnement ESG.

Pourquoi une démarche d'accompagnement est capitale ?

Ces entreprises sont confrontées à des exigences croissantes de reporting extra-financier et de ce fait soumises à une pression de plus en plus forte de la part des parties prenantes (Union européenne, société civile, ONG, ...). Or certaines de ces entreprises sont aujourd'hui en décalage par rapport aux exigences réglementaires et d'adaptation ESG ce qui risque à moyen terme, de leur couper des sources de financements, et de les exclure des appels d'offre des grands donneurs d'ordres.

Une approche pluridimensionnelle de l'engagement



Dans le cadre des échanges de la société de gestion avec les entreprises de son univers d'investissement, CDC Croissance fait une distinction entre dialogue et engagement.

Le dialogue

se définit comme un échange ponctuel avec une entreprise sur un sujet ESG et ne nécessite pas de suivi spécifique.

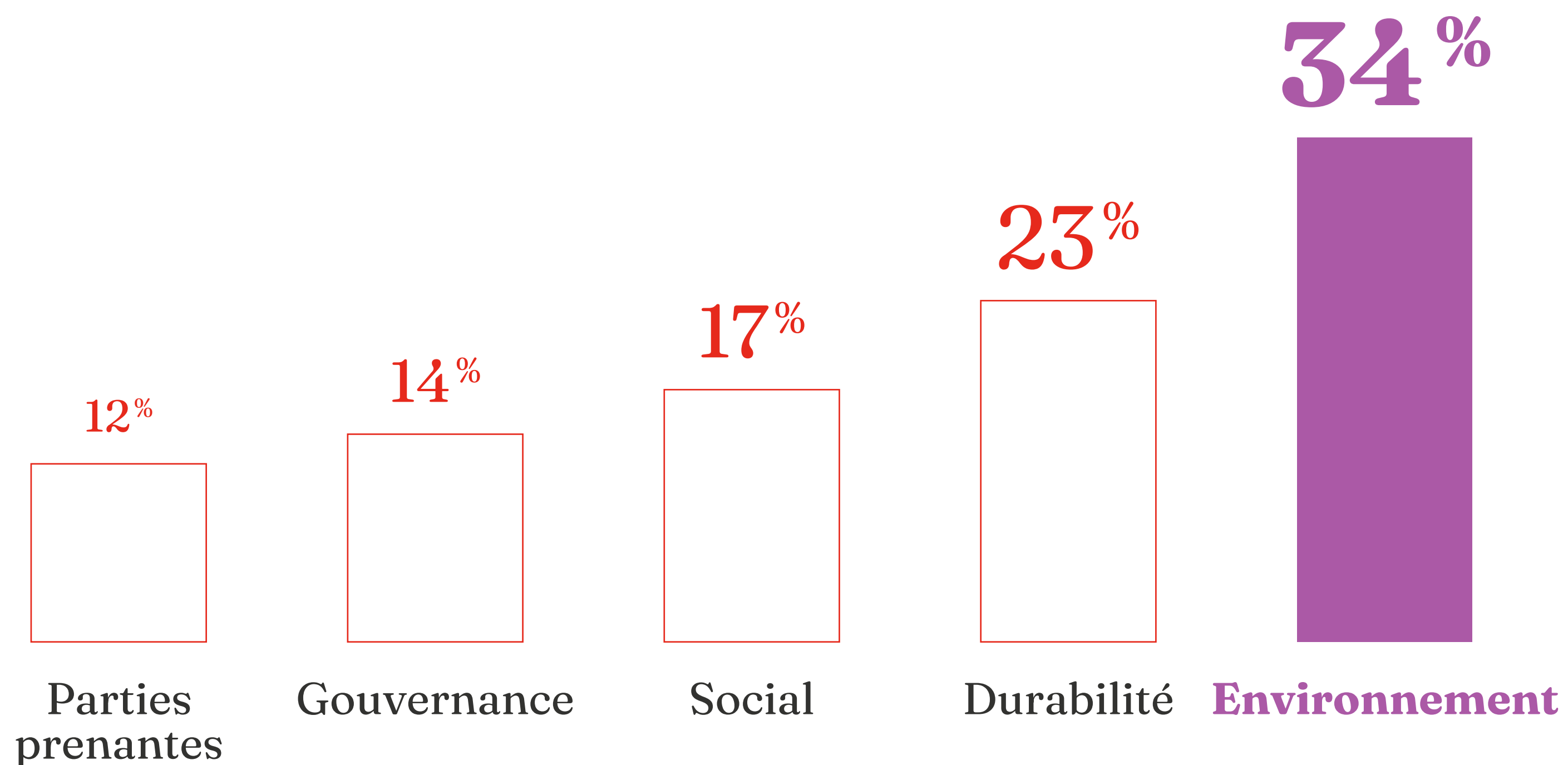
L'engagement

permet d'aborder des thématiques précises, matérielles pour l'entreprise qui ne sont pas suffisamment adressées par leur politique ESG, et de suivre la société et ses progrès en matière ESG dans le temps.

Dialogue

En 2023, CDC Croissance a dialogué avec les sociétés de son portefeuille et de son univers d'investissement de sujets ESG à **100 reprises** auprès de 30 entreprises (dont 27 françaises).

Thèmes de dialogue actionnarial 2023

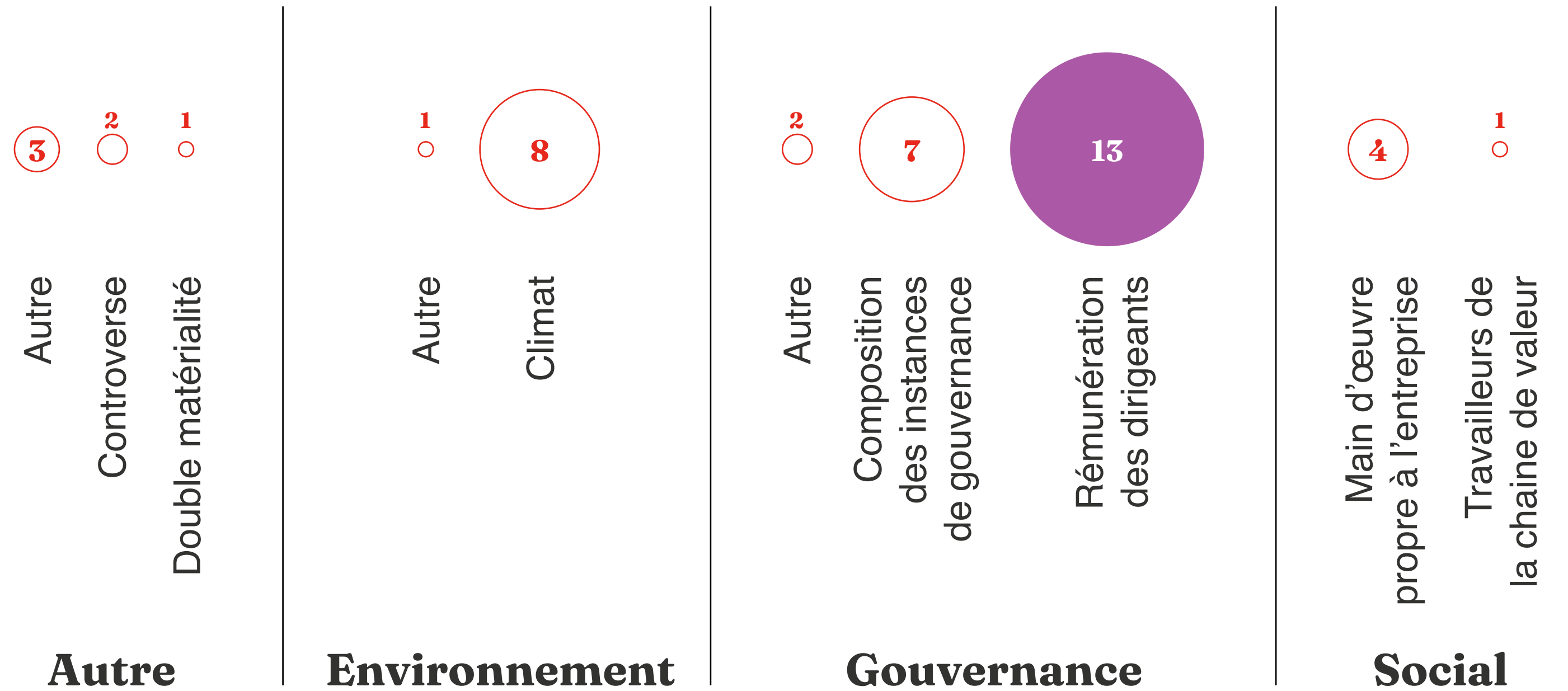


Engagement

Engagement ciblé

En 2023, 42 engagements ont été réalisés, auprès de 23 entreprises du portefeuille (21 françaises), représentant 14% des valeurs en portefeuille.

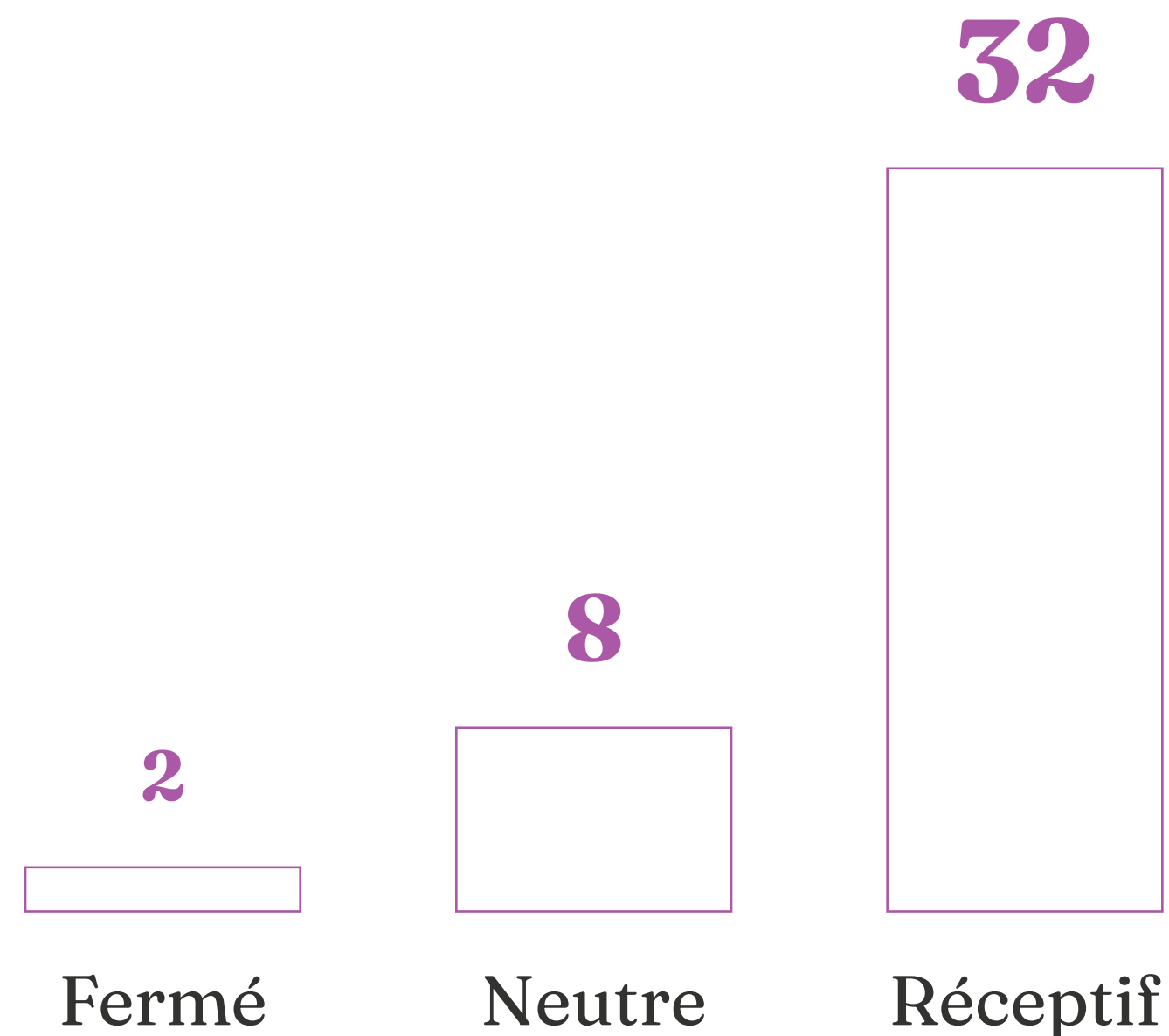
Répartition des engagements selon le thème



Les principales thématiques retenues en 2023 étaient : la gouvernance (22 engagements, soit 52%), le climat (8 engagements) et le social (5 engagements). L'engagement spécifique de valeurs du fonds CDC Croissance Durable dont le score de maturité régresse sur 3 ans compte 5 engagements (dont 3 sur le social, 1 sur le climat et 1 autre).

Sur les 23 sociétés engagées, une grande majorité des émetteurs s'est montrée réceptive (16 sociétés). Deux sociétés seulement n'ont pas souhaité donner suite à l'engagement. Le suivi et la clôture des engagements s'effectuent l'année suivant l'engagement (hors exceptions).

Tous les engagements 2023 font l'objet d'un suivi lorsque c'est pertinent.



Engagement collaboratif

Consciente des bénéfices d'une approche collective, CDC Croissance adhère à des initiatives collaboratives lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses politiques ESG. Elles peuvent compléter utilement la démarche d'engagement ciblé, en fournissant aux sociétés des signaux concordants quant aux attentes des investisseurs tout en ayant un impact plus marqué sur les entreprises. Elles permettent enfin une certaine mutualisation de la recherche.

En 2023, CDC Croissance a poursuivi les travaux entamés avec EthiFinance sur les risques climatiques et scope 3. Elle a souhaité augmenter son impact en renforçant ses actions en matière d'engagement collaboratif en adhérant à deux initiatives de places reconnues : le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) ainsi que le *Finance for Biodiversity Foundation* (FfBF).

Cf. partie 1.4 « les initiatives de place et labels »

Voir le compte-rendu annuel de la politique de dialogue et d'accompagnement :



Vote

À titre d'investisseur responsable de long terme, CDC Croissance exerce systématiquement ses droits de vote en se prononçant sur la totalité des résolutions présentées en assemblée générale par les sociétés qu'elle détient en portefeuille (françaises et étrangères). Pour ce faire, la SGP se réfère à sa politique de vote et principes de gouvernement d'entreprises qui formalise ses attentes dans ce domaine. Ces principes servent de support au dialogue avec les sociétés cotées et sont publiés sur le site internet de la SGP.

CDC Croissance peut communiquer avec les entreprises préalablement à une assemblée générale pour discuter des enjeux ou préoccupations relatifs aux résolutions soumises aux actionnaires. Les gérants participent au processus de vote. CDC Croissance reporte sur l'exécution de sa politique une fois par an. Le compte-rendu annuel de la politique d'engagement actionnarial est mis à disposition du public sur le site internet de CDC Croissance selon le formalisme exigé.

186

AG avec droits
de votes

3 385

résolutions votées

84%

des AG avec au moins
un vote contre

29%

de votes contre

57%

taux de votes négatifs sur la
rémunération des dirigeants
des exécutifs

En conclusion, le plan d'amélioration continue :

Priorités 2024

- Mise à jour de la politique d'engagement actionnarial
- Intensification de nos activités d'engagement



Une stratégie climat et biodiversité en constante évolution

4.1 Climat	39
Stratégie climat	40
Métriques climat	41
– Alignement 1,5°C	
– Taxonomie	
– Entreprises actives dans les énergies fossiles	
Gouvernance climat	44
Gestion des risques climat	44
4.2 Biodiversité	45
Stratégie biodiversité	45
Métriques biodiversité	47



Climat

Le changement climatique apparaît comme une priorité pour la SGP, tant par l'importance de ses conséquences sur le modèle d'affaires des entreprises que par l'impact de leurs activités.

En 2023, CDC Croissance a mis à jour sa politique climat. Cette politique se fonde sur quatre piliers : **exclusion, intégration, engagement actionnarial et reporting**. Elle se déploie avec la mise en œuvre progressive de nouvelles mesures et d'outils d'aide à la décision d'investissements destinés à lutter contre le réchauffement climatique⁸. En parallèle, CDC Croissance fait évoluer son processus d'investissement depuis plusieurs années afin

d'accompagner les entreprises dans leur transition vers une économie bas carbone.

Dans la logique de la TCFD (*Task Force on Climate-related Disclosure*), la société de gestion analyse cette période de transition vers une économie bas carbone en termes de risques, mais aussi d'opportunités dans le but d'assurer la **durabilité de ses investissements** :

→ Les deux principaux risques, physique et de transition, sont évalués tous les ans dans le cadre de la revue des scores de maturité ESG de l'univers d'investissement.

→ Les opportunités concernent les sociétés qui ont un impact positif sur le climat et apportent une contribution positive à la transition écologique et environnementale. Le poids de ces investissements dans les portefeuilles est suivi.

Fin 2023, à travers ses fonds et Sicav, CDC Croissance avait investi à hauteur de 553 Millions d'euros dans la Transition Énergétique et Écologique (TEE) dont 230 M€ dans des sociétés productrices d'énergies renouvelables représentant respectivement 19 % et 10 % de la valeur bilan de la gamme de fonds et sicav gérés par CDC Croissance.



⁸ Alignement 1.5°, part verte, empreinte biodiversité, scope 3, taxonomie...

Stratégie climat

Reporting/transparence

Suivi et analyse d'un set de métriques conformes aux recommandations de la TCFD et de la réglementation en vigueur

cf. Partie 4.1.3

Engagement

Accroître le % de sociétés alignées

- 9 engagements ciblés et 1 engagement collectif sur le climat
- Part des entreprises en portefeuille (en encours) ayant fait l'objet d'un engagement ciblé sur le climat : 5%
- 2 votes sur des « *Say on Climate* »

Les 4 piliers de la stratégie climat

Exclusion

Zéro Charbon thermique, non conventionnels et pétrole

Renforcement des exclusions des énergies fossiles dans la cadre de la mise à jour de la politique d'exclusion de CDC Croissance en 2023 :

Charbon thermique

Exclusion stricte des émetteurs impliqués dans des activités d'extraction et de production de charbon thermique, de production d'électricité à base de charbon thermique ou développant de nouvelles infrastructures dédiées au charbon thermique quel que soit le chiffre d'affaires.

Hydrocarbures non-conventionnels et pétrole :

- Exclusion stricte des émetteurs impliqués dans les activités d'exploration

et/ou de production d'hydrocarbures non-conventionnels (i.e. issus de sables bitumineux, de l'Arctique ou de la fracturation hydraulique qui permet notamment l'extraction des gaz et pétrole de schiste) ou de pétrole quel que soit le chiffre d'affaires.

- En complément de ces exclusions et afin d'encourager les efforts d'atténuation et de transition mis en œuvre par des émetteurs plus en aval ou en support de la chaîne de valeur pétrole et hydrocarbures non conventionnels (fournisseurs de produits et services « parapétroliers », transport, distribution, etc.), CDC Croissance se réserve le droit d'investir sous condition d'un engagement actionnarial relatif à l'enjeu du climat et d'un suivi de la trajectoire de décarbonation de ces émetteurs.

Intégration

le climat, une composante importante de la note de maturité ESG

- 6 critères climat intégrés dans le calcul du score de maturité ESG (mesures en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 et 2 ; émissions de gaz à effet de serre pour le scope 3 ; alignement de Paris ; risques physiques ; risques de transition)
- 4 indicateurs additionnels pour compléter l'analyse de la durabilité sur les aspects climatiques (l'analyse par l'entreprise de ses risques climatiques, une modélisation d'alignement de l'entreprise avec les accords de Paris, la réduction de la marge d'EBITDA de l'entreprise dans le cas d'un scénario avec un prix élevé du carbone à horizon 2030, la taxonomie).

Métriques climat

Objectif d'intensité par millions d'euros investis

Dans le cadre de son engagement d'aligner l'ensemble de ses activités sur un objectif de neutralité carbone nette à horizon 2050 afin de contribuer à limiter l'élévation de température mondiale à 1,5°C, **CDC Croissance s'est fixée l'objectif de réduire de 55% les émissions financées par ses investissements d'ici 2030.** Ce dernier couvre les émissions scope 1 (émissions directes) et scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie). Les émissions du scope 3 ne sont pas incluses dans l'objectif de réduction car elles ne sont encore que partiellement calculées et divulguées par les petites et moyennes sociétés cotées.

Cet objectif est aligné avec les trajectoires du GIEC avec un risque de dépassement nul ou faible du réchauffement climatique au-delà de 1,5°C (*IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C*).

Les données des émissions CO₂ sont issues de sources externes, base Ethifinance, Bloomberg, MSCI, rapports publiés par les sociétés (données publiées par les entreprises uniquement), et d'une source interne reposant sur une méthode de complétude. Cette méthode ne repose pas sur des proxys sectoriels excessivement pénalisants pour des secteurs entiers de l'univers, alors que les *small&mid caps* sont souvent positionnées sur des niches d'activités peu assimilables à l'ensemble d'un secteur économique, mais plutôt à des « proxis » unitaires.

Objectif climat de CDC Croissance

Périmètre d'émissions
Scope 1 et 2

Périmètre d'investissement
100% des actifs sous gestion⁹

Objectif
Objectif d'intensité par millions d'euros investis¹⁰ = - 55 %

Point de départ
31/12/2019

Échéance
31/12/2029

% de réduction au 31/12/2023
- 65 %

⁹ hors instruments de gestion de la liquidité

¹⁰ L'objectif d'intensité par millions d'euros investis est calculé selon la formule suivante : Intensité carbone/M€ Valeur bilan investi du fonds = Empreinte carbone du fonds/(Valeur bilan investi du fonds hors cash/1000000))

Alignement 1,5 °C

Au-delà du suivi des émissions de CO₂ publiées chaque année par les sociétés et de leur trajectoire carbone, CDC Croissance analyse l'alignement de ses investissements en tenant compte de :

1

l'alignement publié par les entreprises elles-mêmes

2

leur alignement validé SBTi

3

leur alignement modélisé par Trucost.

Ces critères entrent dans le calcul du score interne ESG de la société de gestion.

Fin 2023, 29% de la valeur bilan de l'ensemble des fonds et sicav concernaient des sociétés dont l'alignement 1,5°C était validé SBTi, soit 885 M€ d'investissement¹¹.

En nombre d'entreprises, cela représente 35 des 170 sociétés investies par les fonds et sicav de la SGP.

Même si les univers d'investissement sont exclusivement constitués de petites et moyennes sociétés cotées et qu'elles ne sont pas toujours bien représentées par ces initiatives globales, la part des portefeuilles CDC Croissance alignées 1,5°C a connu une forte accélération en 2023.

Elle a doublé.

¹¹ En valeur bilan

6

nouvelles sociétés entrées dans les portefeuilles sont alignées 1,5°C SBTi

+

8

sociétés déjà en portefeuille fin 2022 ont eu leur alignement 1.5° validé en 2023¹²

—

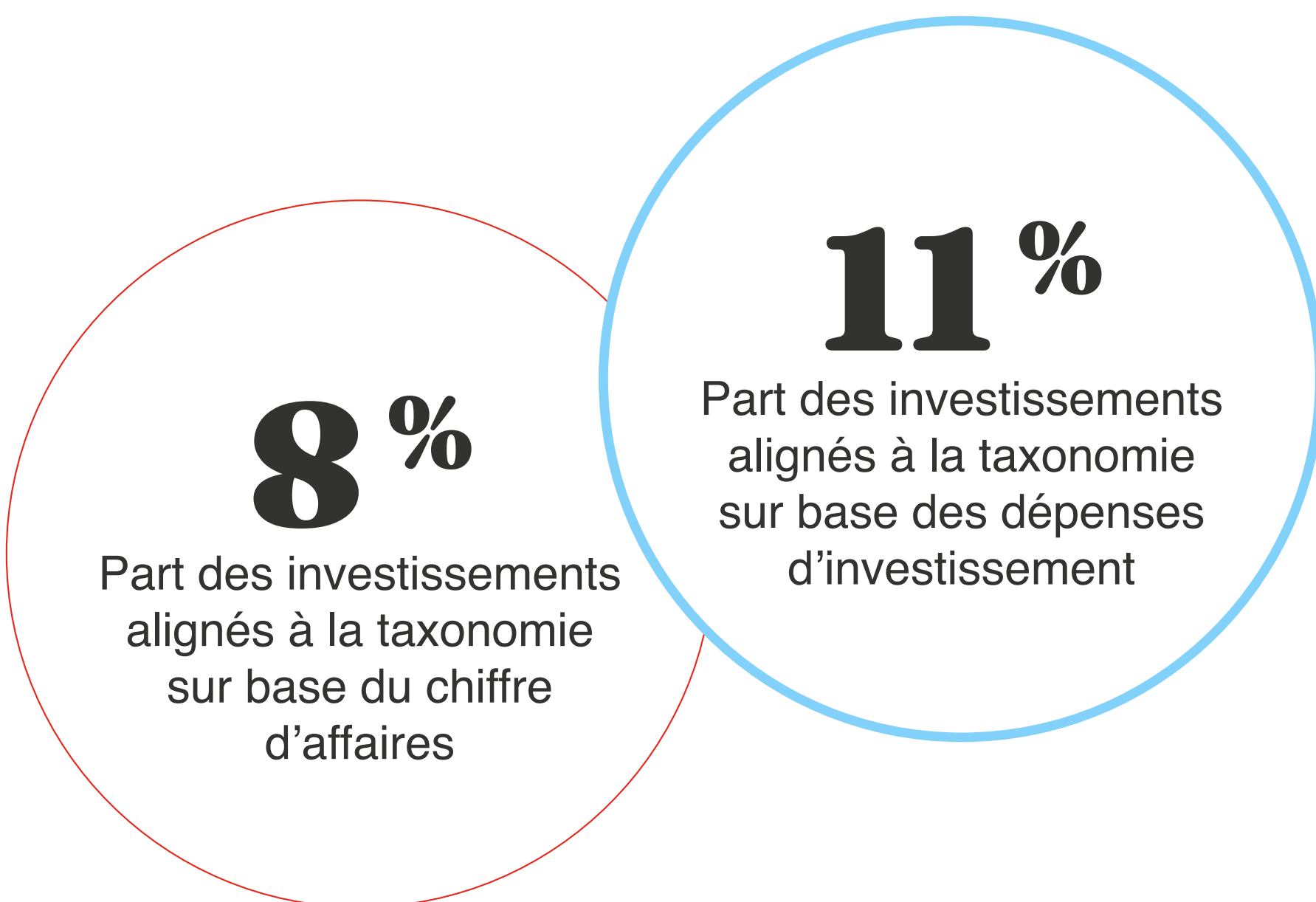
les montants investis par CDC Croissance dans des sociétés validé 1,5° par SBTi ont doublé entre 2022 et 2023.

¹² sociétés nouvelles dans l'initiative, qui étaient engagées mais non validées, ou encore qui étaient validées >1,5° et qui sont devenues alignées 1,5°

Taxonomie

CDC croissance investit à la fois dans des entreprises soumises à la directive *Non-Financial Reporting Directive* (« NFRD »), qui sont tenues de publier des informations non-financières, et dans des entreprises non soumises à cette directive.

Le montant de l'investissement en actions est de 2,876 milliards d'euros. La part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui sont tenues de publier des informations non financières en vertu de NFRD est de 87%.



Parmi les entreprises soumises à la NFRD, le tableau ci-dessous représente la part des investissements qui sont éligibles, alignés à la taxonomie sur la base du chiffre d'affaires ou des dépenses d'investissement pour chacun des six objectifs. Les données du tableau portent uniquement sur les informations publiées par les entreprises (ratios réglementaires).

	ÉLIGIBILITÉ		ALIGNEMENT		DONT HABILITANTES		DONT TRANSITOIRES	
	CA	CAPEX	CA	CAPEX	CA	CAPEX	CA	CAPEX
AU 29/12/2023								
Atténuation du changement climatique	19,14%	34,79%	8,04%	11,03%	5,56%	5,71%	1,55%	2,49%
Adaptation au changement climatique	10,95%	20,73%	0,23%	0,79%	0,00%	0,02%		
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
Transition vers une économie circulaire	0,16%	0,11%	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%		
Prévention et réduction de la pollution	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
Total 6 objectifs	20,54%	35,37%	8,06%	11,04%	5,56%	5,72%	1,55%	2,49%

Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Au 29 décembre 2023, les investissements des fonds et sicav gérés par CDC Croissance liés aux énergies fossiles représentent 158 M€ soit 5,2% de la valeur totale des encours de la gamme de produits de la SGP.

En cohérence avec sa politique d'exclusion, CDC Croissance ne compte aucun investissement dans des entreprises disposant d'activités relatives à l'extraction ou la production d'énergies fossiles.

Les entreprises en portefeuille sont principalement exposées aux activités support aux opérations d'extraction, au transport, à la distribution ainsi qu'au stockage.

Gouvernance climat

→ Le conseil d'administration valide les objectifs de réduction de la société de gestion.

→ La directrice générale assistée du comité de direction, est responsable de la définition et de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ESG climat pilotée par le responsable de la filière ESG. Cela suppose l'implication de l'ensemble des collaborateurs de la société et figure parmi les six engagements définis par la société de gestion dans son ambition ESG. Les équipes de CDC Croissance poursuivent leur montée en compétence sur les enjeux liés au climat via la certification AMF, CESGA et des ateliers dédiés comme la Fresque du Climat.

Gestion des risques climat

cf. Partie 5 « Prise en comptes des critères ESG dans la gestion des risques »

Biodiversité

Stratégie biodiversité

Comme le climat, la biodiversité constitue un des axes de développement important en matière d'ESG pour la SGP. Dans l'attente de la définition d'une politique biodiversité interne d'ici la fin de l'année 2024, CDC Croissance s'est engagé à prendre des mesures concrètes pour arrêter et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 en signant le pledge et en adhérant à la *Finance For Biodiversity Foundation* en décembre 2023.

Dans le cadre du « *Finance for Biodiversity Pledge* », CDC Croissance s'est engagé à prendre 5 mesures :

1 Collaboration et partage

des connaissances en matière de bonnes pratiques et de finance durable

3 Engagement

auprès des entreprises, en intégrant la biodiversité à leurs critères ESG– environnementaux, sociaux et gouvernance

2 Évaluation

de l'impact de leurs activités financières sur l'environnement

4 Fixation d'objectifs

qui doivent être publiés



5

Effectuer avant 2025 un **compte rendu** public de tout ce qui précède

Par ailleurs, du fait de son intention de mieux protéger la biodiversité, CDC Croissance a intégré de nouvelles exclusions liées à la déforestation et aux pesticides dans le cadre de la mise à jour de sa politique d'exclusion en 2023 :

Déforestation

La déforestation exerce en effet une pression importante sur la biodiversité terrestre.

CDC Croissance exclut les émetteurs dont l'activité concerne l'exploitation et la négociation de matières premières n'ayant pas mis en place une politique reconnue de prévention de la déforestation (cacao, café, soja, élevages, hévéa, huile de palme, bois et pâte à papier).

Pesticides

Les pesticides ont des impacts sur la santé humaine, animale et sur l'environnement en raison de leur toxicité. CDC Croissance exclut les émetteurs dont l'activité est exposée à plus de 20 % du chiffre d'affaires aux pesticides.

Métriques biodiversité

Un projet pilote est réalisé en partenariat avec CDC Biodiversité et EthiFinance depuis 2021 dans le but de développer un modèle de calcul d'empreinte biodiversité adaptée aux PME cotées¹³. Il a permis de calculer une empreinte sur 100% des sociétés en portefeuille dans les fonds CDC Croissance au 31/12/2023. Les émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3 publiées lorsqu'elles étaient disponibles, modélisées sinon), la consommation d'eau (scope 1 reporté), et les chiffres d'affaires par pays et par secteur NACE ont été fournies par CDC Croissance.

La méthode utilisée a pour but de mesurer les impacts générés par les activités économiques des sociétés sur la biodiversité en prenant en compte : les impacts statiques, impacts cumulés négatifs, et dynamiques, gains ou pertes périodiques.

La métrique retenue par le modèle de calcul d'empreinte biodiversité est le MSAppb* (valeur d'impact). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité globale du portefeuille de CDC Croissance est issue de la somme pondérée par le montant de chaque société détenue dans le portefeuille :

388
MSAppb*

Bien que le modèle soit encore en développement, ces mesures en version bêta ont été publiées dans les rapports annuels des fonds 2023 et sont utilisées dans l'analyse qualitative des émetteurs comme une première quantification de la contribution de chacun des émetteurs notamment dans le cadre de la définition de la liste des entreprises à engager sur les enjeux de biodiversité.

Le pilote s'est adapté au mieux à la maturité actuelle des données extra-financières des PME cotées.

Un score qualité spécifique a été développé par CDC Biodiversité pour suivre l'amélioration de la disponibilité des données et l'impact des prochains développements du modèle.

Aujourd'hui, il est prématuré et donc compliqué de piloter l'alignement des investissements aux objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique car cela nécessite de développer une approche avec différents outils qui restent à construire au niveau de la place financière.

En conclusion, le plan d'amélioration continue :

Priorités 2024/2025

- Définition d'un plan de transition Net Zero,
- Développement d'une politique biodiversité

¹³ Dans le cadre de ce pilote, CDC Biodiversité a exploité les données de la base Gaïa d'EthiFinance.

5

Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

5.1 Gestion des risques ESG 49

5.2 Risques climatiques 51

Limitation de l'exposition aux risques climatiques 52

– Risques physiques

– Risques de transition



Gestion des risques ESG

Le dispositif de prise en compte des risques de durabilité de CDC Croissance s'articule autour des 6 piliers suivants :

1 La politique d'exclusion

2 La procédure LCB-FT

(Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme)

3 Le score de maturité ESG

4 L'intégration de l'ESG dans les valorisations

5 Le suivi mensuel des controverses

6 La politique d'engagement actionnarial

Risque de durabilité :

événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement.

Comité des risques

Depuis 2021, le comité des risques intègre les risques extra financiers en complément des risques financiers. Ce comité interne à CDC Croissance se tient, sous la présidence de la directrice générale, trimestriellement et à tout moment sur demande du comité de direction. Les analyses des risques financiers et extra financiers des fonds et des sociétés investies y sont présentées (risques par rapport aux limites et objectifs) ainsi que les sujets modèles et données ESG.

La revue du cadre de gestion des risques est réalisée chaque année.

Les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité sont directement intégrés dans la note de durabilité propriétaire.

En parallèle des indicateurs qualitatifs et quantitatifs tels que les risques de corruption, informatiques et comptables sont ajoutés pour compléter la note de durabilité propriétaire. Bien que ces risques ne soient pas pris en compte pour la notation, ils sont autant de signaux d'alertes qui font ressortir d'éventuels risques ou opportunités concernant les valeurs des univers d'investissement.

Risques climatiques

Les risques climatiques représentent l'ensemble des risques associés au changement climatique pouvant avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Ces risques sont divisés en deux principales catégories :

2 catégories de risques climatiques

1

Risques physiques
(risques associés aux perturbations d'ordre physique induites par le changement climatique)

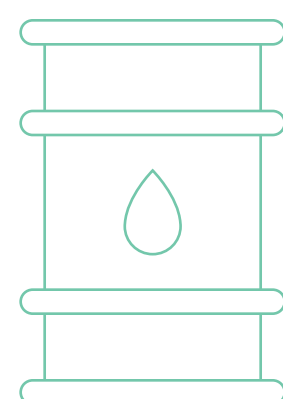
2

Risques liés à la transition énergétique
(risque résultant de la mise en place d'un modèle économique bas carbone)

Limitation de l'exposition aux risques climatiques

La limitation de l'exposition aux risques climatiques est mise en œuvre à travers :

L'application de notre politique d'exclusion des entreprises liées au charbon thermique et aux activités d'exploration et de production des hydrocarbures non-conventionnels et pétrole.



L'intégration des risques physiques et de transition dans le dispositif de notation ESG interne ainsi que dans la valorisation et dans l'analyse lorsque c'est matériel.

6

critères climat intégrés dans le calcul du score de maturité ESG.

4

indicateurs additionnels pour compléter l'analyse de la durabilité sur les aspects climatiques

L'engagement et le suivi des controverses

9

engagements ciblés et

1

engagement collectif sur le climat

Risques physiques

L'évaluation des risques physiques de CDC Croissance utilise le modèle S&P Trucost. Il couvre 8 aléas : incendie, chaleur extrême, stress hydrique, crue Fluviale, inondations côtières, cyclone tropical et sécheresse.

Les risques Trucost sont évalués selon 3 scénarios RCP¹⁴ et les modèles climatiques mondiaux du projet CMIP5¹⁵, pour 2020 (référence), 2030 et 2050 (sous réserve de la disponibilité des données), et la localisation géographique des actifs pour les données disponibles dans la base de données S&P Market Intelligence ; à travers ces données, une modélisation a été créée pour le restant des entreprises de la base Trucost, sur la base du revenu par pays.

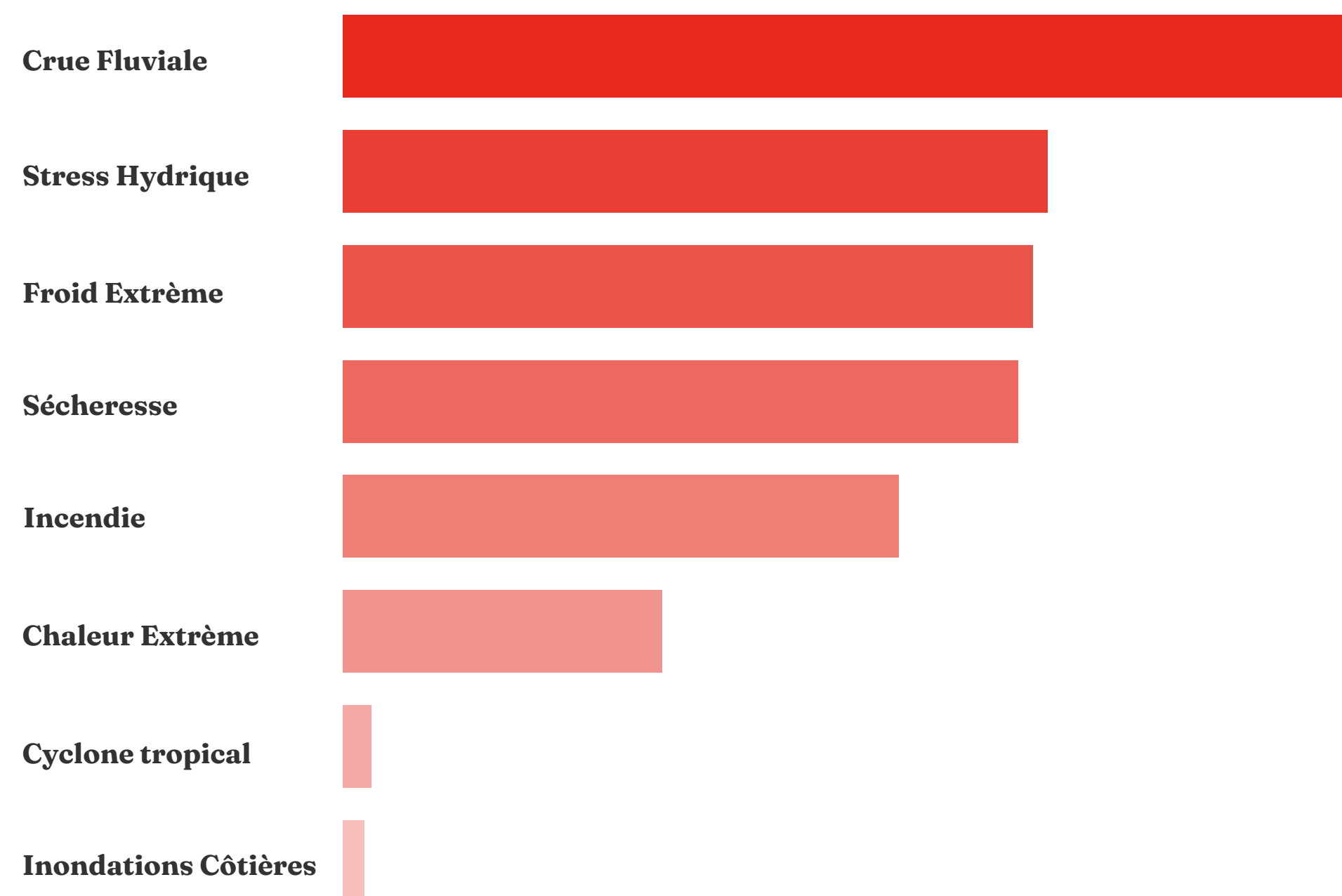
Les risques sont combinés dans un score unique qui prend en compte la sensibilité de l'entreprise à chacun des aléas. Le score est ensuite intégré à la note interne de durabilité de la notation extra-financière interne CDC Croissance, pondéré à 5%.

Le risque le plus prégnant pour les portefeuilles de CDC Croissance concerne l'aléa Crue Fluviale puis les 3 aléas Sécheresse, Stress hydrique et Froid Extrême.

¹⁴ Les scénarios RCP « Representative Concentration Pathway » permettent de modéliser le climat futur.

¹⁵ Le projet Coupled model intercomparison project 5 « CMIP5 » vise à réaliser des simulations climatiques de façons coordonnées entre les différents groupes de recherche. Les résultats des recherches basées sur ces simulations sont pris en compte dans l'évaluation de l'état des connaissances sur le climat par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Risques physiques de la gamme de fonds et sicav gérés par CDC Croissance au 29/12/2023:



À fin décembre 2023, le modèle Trucost couvrait 80% des investissements. L'augmentation du taux de couverture ainsi que la description plus détaillée des positionnements géographiques des unités de production et des activités dans des zones à risque des entreprises vont permettre d'améliorer la précision de ces données à l'avenir.

Risque de transition

CDC Croissance a choisi le modèle S&P Trucost pour calculer les risques de transition : il calcule les coûts du carbone futurs subis par les entreprises selon différents scénarios de prix. Le niveau de risques lié à un prix élevé du carbone à horizon 2030 est intégré dans la note interne de durabilité de chaque société, comme le risque physique, avec un poids de 5%.

L'analyse des résultats du modèle Trucost continuera en 2024 pour pouvoir à terme analyser quantitativement les risques de transition au niveau de tous fonds et donc de la société de gestion.

**En conclusion,
le plan d'amélioration
continue :**

Priorité 2024

→ Poursuite des travaux
sur les risques de transition
et risques biodiversité

Table de concordance Décret n°2021/663 d'application de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat

La table de concordance ci-contre renvoie aux principales informations requises par le décret d'application de l'Article 29 de la Loi n°2019/1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, c'est-à-dire le décret n°2021/663 du 27 mai 2021 pris en application de l'Article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier.

INFORMATION REQUISE	SECTION(S)	PAGE(S)
Démarche générale de l'entité	1.1; 1.4; 2.1; 2.2; 2.3	9; 17; 21; 25; 29
Moyens internes déployés par l'entité	1.3	14
Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité	1.2	11
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre.	1.4; 3; 3.1; 3.2; 3.3	17; 30; 31; 34; 35
Taxonomie européenne et combustibles fossiles	4.1	39
Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris	4.1; 5.1	39; 49
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	4.2	45
Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, et l'horizon de temps associé à ces impacts au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant l'impact sur la valorisation du portefeuille.	5; 5.1; 5.2	48; 49; 51
Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	Chiffres clés	6

Communication aux investisseurs

Conformément à l'Article 29 de la Loi Énergie-Climat, la SGP présente dans ce rapport sa stratégie en matière de prise en compte de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance (ESG) dans le cadre de ces activités d'investissement.

En parallèle de ce rapport, la SGP informe ses souscripteurs sur les critères RSE à travers :

- le comité des porteurs de parts : réunion semestrielle de présentation des rapports annuels et semestriels des fonds gérés par la Société de Gestion intégrant les informations et les analyses financières et extra-financières.
- le site internet comprenant des documents relatifs à la politique ESG de la Société de Gestion ainsi qu'à la politique d'engagement actionnarial.

CDC CROISSANCE



CDC Croissance SA

209 rue de l'Université
75007 Paris

www.cdc-croissance.fr